

Procès verbal

Le mercredi 17 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Bernard METIFET.

Secrétaire de la séance : Marie LIAUD

Présents : Bernard METIFET, Marie LIAUD, Christophe BREUIL, Anne-Marie HECKLI, Marie-Claude SENTOUT, Pascal PANTAROTTO, Nathalie MASSON, Stéphanie CHOLET, Christophe AUBLANC, Lionel JOURDAS

Représentés : Michel PRESOTTO représenté par Stéphanie CHOLET

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations :

- Subventions aux associations
- Désignation complémentaire des référents au Comité Communal Feux de Forêt
- Évacuation de ferraille présente sur le territoire et fixation du prix de l'acier à tonne

Questions diverses :

- Installation d'un camion de pizzas sur le parking de l'épicerie API
- Divers

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 28 avril 2026 : Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil :

Désignation complémentaire des référents au Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) (N° DE_028_2026)

Vu la délibération DE_020_2026 du 14 avril 2026 désignant les bénévoles référents de la commune au Comité Communal des Feux de Forêts ;

Monsieur MANTHET Stéphane a fait part de son souhait d'être bénévole référent de la commune au CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts).

Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, désignent :

- Monsieur MANTHET Stéphane,

Bénévole référent au CCFF de la commune.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Subventions attribuées aux Associations (N° DE_027_2026)

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT les demandes de subventions présentées par les associations,

CONSIDERANT que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

CONSIDERANT la limite des crédits votés au Budget Primitif 2026, il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations de droit privé selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Comité des fêtes	450.00
Société de chasse	200.00
Par Tout Art Tisse	250.00
Collectif des ploucs	1 200.00
AS Monestier	600.00
Le CEP	100.00
Anciens combattants	150.00
APE 4 Communes	400.00
Souvenir Français – comité de Bergerac	50.00
Rando Quartz 24	100.00
Boules aux nez	100.00
SPA Bergerac	100.00
TOTAL	3 700.00

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution des subventions proposée

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026

Délibération : adoptée à l'unanimité

Évacuation de ferraille présente sur le territoire et fixation du prix de l'acier à tonne (N° DE_029_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la présence de ferrailles sur la parcelle cadastrée B 636, située au 2905 route des Vignes.

Il précise que cette ferraille n'est pas répertoriée dans l'actif de la commune.

Monsieur le Maire explique que la société SIRMET 24 pourrait procéder à la récupération de la ferraille.

La société SIRMET 24, en date du 10 juin 2026 fixe le prix de la tonne d'acier à 170 euros la tonne. Le prix suivant le cours de la bourse, il pourra être revu à la hausse ou la baisse au jour de l'enlèvement.

Monsieur le Maire propose aux élus du conseil municipal d'accepter la récupération de la ferraille présente

sur la commune par la société SIRMET 24 et de fixer le prix à 170 euros la tonne avec une possibilité de variation à la hausse ou la baisse suivant le cours de la bourse.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la récupération de la ferraille par la société SIRMET 24

FIXE le prix de la tonne d'acier à 170 euros la tonne avec la possibilité de variation à la hausse ou la baisse suivant le cours de la bourse.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Demande installation camion de pizza (gourmet casa) le vendredi de 17h à 21h. Il est précisé qu'une demande a été faite par un autre camion de pizza (croq pizza) en début d'année. Les élus reviendront en priorité vers croq pizza qui a fait sa demande en premier, afin de voir s'il est toujours intéressé par l'installation.
- Point travaux : déplacement du calvaire financé par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Aménagement du terre-plein achevé.
- Feux intelligents : les trous pour la pose des feux sont réalisés mais visiblement pas faits au bon endroit. Monsieur Maury du Département de la Dordogne va être recontacté et les règles de distances vont être vérifiées (société élancité) avant la pose des feux.
- Il est demandé de revoir l'implantation des panneaux de vitesse à 30km/h sur la route Jean Mermoz. Il faudrait les remettre au niveau du gîte.

Séance levée à 18h55

Bernard METIFET
Président de séance

Marie LIAUD
Secrétaire de séance